

**FONDS COMMUN DE PLACEMENT A RISQUE TAAHIL**  
**SITUATION ANNUELLE ARRETEE AU 31 DECEMBRE 2015**

**RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES**  
**SUR LES ETATS FINANCIERS DE L'EXERCICE**  
**CLOS LE 31 DECEMBRE 2015**

**MESSIEURS LES SOUSCRIPTEURS DU FONDS « FCPR-TAAHIL INVEST »**

En exécution de la mission de commissariat aux comptes du Fonds Commun de Placement à Risque « FCPR-TAAHIL INVEST », qui nous a été confiée par le trente-troisième conseil d'administration de la Société « SAGES CAPITAL S.A » du 1 Novembre 2013, nous avons l'honneur de vous présenter notre Rapport Général sur les états financiers arrêtés au 31 décembre 2015.

**I- Rapport sur les états financiers :**

1- Nous avons procédé à l'examen du bilan, de l'état de résultat, de l'état de variation de l'actif net et des notes annexes aux états financiers du Fonds « FCPR-TAAHIL INVEST », couvrant la période allant du 1<sup>er</sup> janvier 2015 au 31 décembre 2015, tels qu'établis par la Direction Générale du gestionnaire du dit fonds.

**Responsabilité de la direction générale du gestionnaire du fonds dans l'établissement des états financiers :**

2- La direction générale de la société « SAGES CAPITAL S.A », en sa qualité de gestionnaire du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises.

Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

**Responsabilité du commissaire aux comptes:**

3- Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

4- Cet audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance. Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

5- Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

**Opinion :**

6- A notre avis, les états financiers du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST », annexés au présent rapport, et qui portent sur **un total bilan de 4.979.292 DT, un résultat déficitaire de <131.707 DT> et une valeur liquidative de 708,424 DT**, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière du Fonds au 31 décembre 2015, ainsi que de la performance financière et la situation des variations de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

7- Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci dessus, nous attirons votre attention sur les points suivants :

- Le fonds «FCPR-TAAHIL INVEST» porte sur un montant projeté de 25.000.000 DT qui a été souscrit à hauteur de 7.000.000 DT libéré intégralement lors de la constitution ;
- Le fonds «FCPR-TAAHIL INVEST» a pris en charges des dépenses supportées par le Gestionnaire en contre partie des frais, honoraires et commissions liés à sa constitution, son lancement, et son placement. Ces dépenses qui s'élevaient au départ à 10.000 DT conformément aux dispositions de l'article 9.2 du Règlement Intérieur du Fonds ont été imputées et réglées pour un montant forfaitaire de 20.000 DT conformément à la décision du comité de suivi et de stratégie du 4 Août 2010, **alors que les amendements du Règlement Intérieur n'ont pas encore été opérés.**

**II- Rapport sur les vérifications et informations spécifiques :**

Nous avons procédé, conformément aux normes professionnelles, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

1- En application des dispositions de l'article 20 de la loi 2001-83 du 24 juillet 2001, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et de la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice établi par le Gestionnaire du Fonds. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, de remarques particulières.

Tunis, le 13 Juin 2016

Khaled DRIR

*Audit Accounting & Assistance*  
AA - 10 Immeuble Cléopatra  
Centre Urbain Nord  
MC 250438 L  
Tel: 71 822 168 - Fax: 71 822 169

## BILANS AU 31 DECEMBRE 2015 & 2014

(exprimés en Dinar Tunisien)

	Note	<u>Au 31/12/2015</u>	<u>Au 31/12/2014</u>
<i>ACTIFS</i>			
AC 1 - Portefeuille titres		4 798 273	5 006 924
a - Actions, valeurs assimilées et droits rattachés		5 305 016	4 735 016
Dépréciation des actions, valeurs assimilées et droits rattachés		-1 745 020	-1 745 020
Actions, valeurs assimilées et droits rattachés nets de dépréciation	5-1-1	3 559 996	2 989 996
b - Obligations et valeurs assimilées	5-1-2	1 238 277	2 016 928
c - Autres valeurs		0	0
AC 2 - Placements monétaires et disponibilités		131 258	91 352
a - Placements monétaires		0	0
b - Disponibilités	5-1-3	131 258	91 352
AC 3 - Créances d'exploitation	5-1-4	49 761	0
AC 4 - Autres actifs		0	7 434
<b>TOTAL ACTIF</b>		<b>4 979 292</b>	<b>5 105 710</b>
<i>PASSIF</i>			
PA 1 - Opérateurs créditeurs	5-1-5	13 024	6 805
PA 2 - Autres créditeurs divers	5-1-6	7 301	8 231
<b>TOTAL PASSIF</b>		<b>20 325</b>	<b>15 035</b>
<i>ACTIF NET</i>			
CP 1 - Capital	5-1-7	5 254 980	5 254 980
a - Capital		7 000 000	7 000 000
b- Sommes non distribuables		-1 745 020	-1 745 020
CP 2 - Résultats Reportés		-296 013	-164 306
a - Résultats Reportés des exercices antérieurs		-164 306	19 186
b- Résultats Reportés de l'exercice		-131 707	-183 491
<b>ACTIF NET</b>		<b>4 958 967</b>	<b>5 090 674</b>
<b>TOTAL PASSIF ET ACTIF NET</b>		<b>4 979 292</b>	<b>5 105 710</b>

**ETATS DE RESULTAT POUR LES EXERCICES CLOS**  
**LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014**  
*(exprimés en Dinar Tunisien)*

	Note	<u>Exercice 2015</u>	<u>Exercice 2014</u>
<i>PR 1 - Revenus du portefeuille titres</i>		<b>125 101</b>	<b>80 047</b>
a- Dividendes	5-2-1	49 761	5 986
b - Revenus des obligations et valeurs assimilées	5-2-2	75 340	74 062
c - Revenus des autres valeurs		0	0
d - Plus Values / Cession de participation		0	0
 <i>PR 2 - Revenus des placements monétaires</i>		 <b>0</b>	 <b>0</b>
<b><i>Total des revenus des placements</i></b>		<b>125 101</b>	<b>80 047</b>
<i>CH 1 - Charges de gestion des placements</i>	5-2-3	<b>248 407</b>	<b>248 987</b>
<b><i>Revenu net des placements</i></b>		<b>-123 306</b>	<b>-168 940</b>
PR 3 - Autres produits		0	0
CH 2 - Autres charges	5-2-4	8 401	14 552
<b><i>Résultat d'exploitation</i></b>		<b>-131 707</b>	<b>-183 491</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
<b><i>Sommes distribuables de l'exercice</i></b>		<b>-131 707</b>	<b>-183 491</b>
PR 4 - Régularisation du résultat d'exploitation		0	0
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		0	0
Plus (ou moins) values réalisées sur cession des titres		0	0
Frais de négociation		0	0
<b><i>Résultat net de l'exercice</i></b>		<b>-131 707</b>	<b>-183 491</b>

**ETATS DE VARIATION DE L'ACTIF NET  
POUR LES EXERCICES CLOS LE 31 DECEMBRE 2015 & 2014**

	<u>2015</u>	<u>2014</u>
<b>AN 1 - VARIATION DE L'ACTIF NET RÉSULTANT DES OPÉRATIONS D'EXPLOITATION</b>	<b>-131 707</b>	<b>-552 351</b>
a - Résultat d'exploitation	-131 707	-183 491
b - Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	0	-368 860
c - Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres	0	0
d - Frais de négociation de titres	0	0
<b>AN 2 - DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
<b>AN 3 - TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL</b>	<b>0</b>	<b>0</b>
a- Souscriptions		
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits d'entrée	0	0
b- Rachats	0	0
Capital	0	0
Régularisation des sommes non distribuables de l'exercice	0	0
Régularisation des sommes distribuables	0	0
Droits de sortie	0	0
<b>VARIATION DE L'ACTIF NET</b>	<b>-131 707</b>	<b>-552 351</b>
<b>AN 4 - ACTIF NET</b>		
a - en début d'exercice	5 090 674	5 643 026
b - en fin d'exercice	4 958 967	5 090 674
<b>AN 5 - NOMBRE D'ACTIONS (ou de parts)</b>		
a - en début d'exercice	7 000	7 000
b - en fin d'exercice	7 000	7 000
<b>VALEUR LIQUIDATIVE</b>	<b>708,424</b>	<b>727,239</b>
<b>AN 6 - TAUX DE RENDEMENT ANNUEL</b>	<b>-2,59%</b>	<b>-9,79%</b>

## Notes aux états financiers :

### Note 1. Présentation du Fonds :

#### (a) Présentation du fonds :

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » est un fond commun de placement collectif à risque, régi par la loi 2005-105 du 19 décembre 2005 telle que complétée et modifiée par les textes subséquents ainsi que par la loi 2001-83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des Organismes de Placement Collectif.

Le fonds a été levé en 16 Avril 2010 pour une durée de 10 ans. Toutefois ce délai est prorogable d'une année renouvelable deux fois, sur avis conforme du souscripteur.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a été agréé par le conseil du Marché Financier en date du 17 Mars 2010 sous la dénomination de « **FCPR – FP PME** ». Il a été prorogé pour une nouvelle période de 12 mois et a été autorisé de changer la dénomination à « **FCPR-TAAHIL INVEST** » suite à la décision du conseil du marché financier en date du 22 Septembre 2010.

Le montant projeté du fonds a été fixé à **25.000.000 DT**, divisé en **25.000 parts** d'un montant nominal de **1.000 TND** chacune.

Au 31 décembre 2015 le montant libéré s'élève à 7.000.000 DT et a bénéficié à l'ETAP pour 5.000.000 DT et à la STB pour 2.000.000 DT.

La gestion du fonds a été confiée à la société de gestion de fonds « **SAGES Capital S.A** », régie par la loi n°2001-83 du 24 juillet 2001, portant promulgation du code des organismes placement collectif.

#### (b) Objet du Fonds :

Le Fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet d'investir dans le développement de tout projet éligible au programme de mise à niveau industrielle disposant d'un fort potentiel de croissance et d'une visibilité commerciale confirmés par son business plan élaboré à l'occasion de son adhésion audit programme de ainsi que dans le renforcement des fonds propres de toute PME présentent un programme de développement jugé pertinent.

Sont exclus du champ d'intervention du FCPR-FPPME les entreprises en difficultés économiques au sens de la loi n°95-34 du 17 avril 1995.

Le Fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » peut aussi investir dans d'autres **FCPR** similaires gérés par d'autres gestionnaires de fonds.

Le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a pour objet la participation pour le compte des porteurs de parts et en vue de leur rétrocession, au renforcement des opportunités d'investissement et des fonds propres des entreprises. Le fonds est tenu d'employer 65% au moins de leurs actifs, dans la souscription aux actions ou aux parts sociales nouvellement émises par :

- les entreprises implantées dans les zones de développement telles que fixées par les articles 23 et 34 du code d'incitation aux investissements,
- les projets réalisés dans le cadre de petites et moyennes entreprises, telles que définies par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises des nouveaux promoteurs, tels que définis par le code d'incitation aux investissements,
- les entreprises qui réalisent des investissements permettant de promouvoir la technologie ou sa maîtrise ainsi que l'innovation dans tous les secteurs économiques prévus par le code d'incitation aux investissements ou dans les activités bénéficiaires des interventions du régime d'incitation à l'innovation dans le domaine de la technologie de l'information,
- les entreprises bénéficiaires des avantages relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre des opérations de transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

- les entreprises objet d'opérations de mise à niveau dans le cadre d'un programme de mise à niveau agréé par le comité de pilotage du programme de mise à niveau,
- les entreprises en difficultés économiques bénéficiaires des avantages fiscaux relatifs au réinvestissement des revenus et bénéfices au titre de la transmission des entreprises prévus par la législation en vigueur, dans ce cas, la condition relative aux actions et parts sociales nouvellement émises ne s'applique pas.

**(d) Rémunération du gestionnaire du fonds :**

La gestion du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a été confiée à la société « **SAGES Capital S.A** ». Sa rémunération est fixée conformément au prospectus d'émission du fonds et aux dispositions de l'article 4.1.1.1 du règlement intérieur du FCPR comme suit :

Total des Montants Libérés	Taux des FG HTVA des Montants Investis dans les Projets	Taux des FG HTVA des Montants investis dans les FCPRs similaires	Taux des FG HTVA des Montants non Investis dans les Projets et FCPRs similaires
Montants < 10 MDT	3,50%	1,50%	1,75%
Si 10.000.000,001 DT< Montants < 15.000.000,000 DT	3,25%	1,25%	1,50%
Si 15.000.000,001 DT< Montants < 20.000.000,001 DT	3,00%	1,00%	1,25%
Si 20.000.000,001 DT< Montants < 25.000.000,001 DT	2,75%	0,75%	1,00%

**(e) Rémunération du dépositaire du fonds :**

Le dépôt des actifs du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a été confié à la Société Tunisienne des Banques « **STB** ». Sa rémunération est fixée à **0,1% HTVA de l'actif net du fonds** calculée en début de période et payable à terme échu sans que cette rémunération ne soit inférieure à **2.500 DTHTVA**.

**Note 2. Faits marquants de l'exercice :**

Courant l'exercice 2015, le fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » a procédé à:

- La prise de participation au capital de la société «**ASARENA**» pour un montant de 220.000 DT;
- La prise de participation au capital de la société «**RPTS INTERNATIONAL**» pour un montant de 130.000 DT;
- La souscription à des OCA au profit de la société «**SCAT**» pour un montant de 150.000 DT;
- La souscription à des OCA au profit de la «**PLASTISS**» pour un montant de 70.000 DT.

**Note 3. Référentiel comptable :**

Les états financiers du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** », arrêtés pour l'exercice clos le 31 décembre 2015, ont été établis conformément au système comptable des entreprises promulgué par la loi n° 96-112 du 30 décembre 1996.

Les états financiers annuels ou intermédiaires, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

**Note 4. Bases de mesure et principes comptables pertinents :**

Les bases de mesure et les principes comptables pertinents adoptés par le fonds pour l'établissement de ses états financiers peuvent être résumés comme suit :

**(a) Bases de mesure :**

Les éléments d'actif et de passif du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » sont évalués à la valeur de réalisation.

**(b) Unité monétaire**

Les états financiers du fonds « **FCPR-TAAHIL INVEST** » sont libellés en Dinar Tunisien.

**(c) Sommaire des principales méthodes comptables**

Les principales méthodes comptables utilisées par le fonds pour la préparation de ses états financiers peuvent être récapitulées comme suit :

## Note 5. Notes explicatives des différentes rubriques figurant dans le corps des états financiers :

### 5-1- Notes au bilan :

#### 5-1-1- Actions, valeurs assimilées et droits rattachés :

Les placements en actions et en valeurs assimilées, accusent au 31 décembre 2015 une valeur brute de 5.305.016 DT contre 4.735.016 DT au 31 décembre 2014.

Les dépréciations potentielles portent sur un total de 1.745.020 DT au 31 décembre 2015 et au 31 décembre 2014, pouvant être détaillés comme suit

Libellé	Valeur Brute Au 31/12/2015	Dépréciation	Valeur Nette Au 31/12/2015	Valeur Nette au 31/12/2014
Société « ARTAGRI »	700 020	<700 020>	0	0
Société « ARTAGRI OCA »	300 000	<300 000>	0	0
Société « SCAT »	500 000	<250 000>	250 000	250 000
Société « SCAT OCA »	150 000	0	150 000	0
Société « DELTA CUISINE »	919 996	0	919 996	919 996
Société « BERG LIFE »	500 000	0	500 000	500 000
Société « COFINE INDUSTRIE »	135 000	<135 000>	0	0
Société « COFINE INDUSTRIE OCA »	15 000	<15 000>	0	0
Société « PLASTISS »	500 000	0	500 000	500 000
Société « PLASTISS OCA »	70 000	0	70 000	0
Société « INTER MAGHREB MEUBLES »	500 000	0	500 000	500 000
Société « BARAKA TOBACCO »	225 000	<225 000>	0	0
Société « BARAKA TOBACCO OCA »	120 000	<120 000>	0	0
Société « AMINA CONFECTION »	320 000	0	320 000	320 000
Société « RPTS INTERNATIONAL »	130 000	0	130 000	0
Société « ASARENA »	220 000	0	220 000	0
<b>Total</b>	<b>5 305 016</b>	<b>&lt;1 745 020&gt;</b>	<b>3 559 996</b>	<b>2 989 996</b>

#### 5-1-2- Obligations et valeurs assimilées :

Les obligations et valeurs assimilées du fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » accusent au 31 décembre 2015 un solde de 1.238.277 DT contre un solde de 2.016.928 DT au 31 décembre 2014.

Au 31 décembre 2015 le solde des placements monétaires est constitué de :

- 236 actions SANADET SICAV valorisées au cours de clôture de 108,647 ;
- 548 actions SICAV TRESOR valorisées au cours de clôture de 102,661 ;
- 725 actions SICAV BH Obligataires valorisées au cours de clôture de 102,865 ;
- 4.411 actions SICAV L'EPARGNANT valorisées au cours de clôture de 102,883 ;
- 6.044 actions AMEN PREMIERE valorisées au cours de clôture de 103,902 DT.

#### 5-1-3- Disponibilités :

Figurent sous cet intitulé, le solde des fonds disponibles au nom du fonds auprès de la Société Tunisienne des Banques et auprès de l'Amen Bank qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 131.258 DT contre 91.352 DT au 31 décembre 2014.

#### 5-1-4- Créance d'exploitation :

Figurent sous cet intitulé, les créances d'exploitation détenues par le fonds au titre des plus values réalisées sur cession de participation et des intérêts à recevoir après le détachement des coupons, ainsi que les intérêts échus et non encore encaissés à la date de clôture.

Elles accusent au 31 décembre 2015 un solde de 49.761 DT contre un solde nul au 31 décembre 2014.

#### 5-1-5- Opérateurs Créditeurs :

Figurent sous cet intitulé, les dettes du fonds envers le gestionnaire du fonds en l'occurrence la société « SAGES Capital S.A », le dépositaire ainsi que le CMF.

Les dettes envers le gestionnaire du fonds à hauteur de 107 DT à fin 2015 contre 46 DT à fin 2014, envers le dépositaire des actifs du fonds à hauteur de 12.666 DT à fin 2015 contre 6.659 DT à fin 2014, ainsi qu'envers le CMF à hauteur de 251 DT à fin 2015 contre 100 DT à fin 2014.

#### 5-1-6- Autres créditeurs divers :

Figurent sous cet intitulé, l'encours des charges à payer afférents aux honoraires du commissaire aux comptes qui s'élèvent au 31 décembre 2015 à 5.665 DT contre 5.385 DT au 31 décembre 2014, des dettes fiscales pour 1.636 DT contre 1.845 DT au 31 décembre 2015 ainsi que d'autres dettes pour 1.000 DT au 31 décembre 2014.

#### 5-1-7- Capital « Montant du Fonds »:

Le fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » est un fonds fermé, aucune opération de rachat ou de vente de parts n'a été opérée au cours de durée de vie du fonds qui est estimée à 10 ans.

Le montant initial du fonds peut être présenté comme suit :

<b>Capital Initial</b>	
Montant	<b>7 000 000</b>
Nombre de titres	<b>7 000</b>
Nombre des souscripteurs	<b>02</b>
<b>Souscriptions réalisées en 2015</b>	
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres émis	<b>0</b>
Nombre de nouveaux souscripteurs 2015	<b>0</b>
<b>Rachats effectués en 2015</b>	<b>0</b>
Montant	<b>0</b>
Nombre de titres rachetés 2015	<b>0</b>
Nombre des souscripteurs sortants 2015	<b>0</b>
<b>Autres mouvements en 2015</b>	<b>0</b>
Plus ou moins values potentielles sur titres	<b>0</b>
Plus ou moins values réalisées sur cession de titres	<b>0</b>
Régularisation des sommes non distribuables	<b>0</b>
<b>Capital au 31-12-2015</b>	
Montant	<b>7 000 000</b>
Nombre de titres	<b>7 000</b>
Nombre des souscripteurs	<b>02</b>

#### Les sommes non distribuables englobent la dépréciation des participations suivantes:

- Engagements envers la société « ARTAGRI » . Cette dépréciation porte sur un total de 1.000.020 DT affectée sur la participation à hauteur de 700.020 DT et sur l'engagement en Obligations Convertibles en Actions à hauteur de 300.000 DT;
- la société « SCAT » à hauteur de 250.000 DT;
- la société « COFINE INDUSTRIE » à hauteur de 150.000 DT et;
- la Société « BARAKA TOBACCO » à hauteur de 345.000 DT.

## 5-2- Notes à l'état de résultat :

### 5-2-1- Dividendes :

Les dividendes revenant au fonds « FCPR-TAAHIL INVEST » s'élèvent à 49.761 DT courant l'exercice 2015 contre 5.986 DT courant l'exercice 2014 et sont distribués par la société «DELTA CUISINES».

### 5-2-2- Revenus des obligations et valeurs assimilées :

Les revenus des placements SICAV s'élèvent au 31 décembre 2015 à 75.340 DT contre 74.062 DT au 31 décembre 2014.

### 5-2-3- Charges de gestion du fonds :

Les charges de gestion du fonds s'élèvent à fin 2015 à 248.407 DT contre 248.987 DT à fin 2014, se détaillent comme suit :

	<u>31/12/2015</u>	<u>31/12/2014</u>
La rémunération du gestionnaire	242 400	242 328
La rémunération du dépositaire	6 007	6 659

### 5-2-3- Autres charges :

Figurent sous cet intitulé, essentiellement, les provisions pour honoraires du commissaire aux comptes pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2015 ainsi que la charge afférente à la rémunération du CMF.

## 6- Les engagements de financement en cours :

Néant